

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 16 avril 2025 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Catherine Léger, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Était absente : Madame Danielle Desjardins

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, monsieur Régent Gosselin

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, Régent Gosselin, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 03.

2025-04-3516

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 7.2 et retrait des points 8.4 et 8.5

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de mars 2025 ;
- 4.2 Autorisation d'enchérir- Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;
- 4.3 Modification de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologiques, de harcèlement sexuel et de la violence à caractère sexuel;
- 4.4 Création des sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle d'évaluation 2026-2027-2028;
- 4.5 Entente – Cession d'une servitude perpétuelle;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Rappel au travail des employés saisonniers;
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-619 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des chemins privés

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

- du Domaine du Lac-Saint-Victor par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025;
- 6.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-587 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025;
- 6.5** Autorisation pour l’achat de barrières signaleur sur remorque;
- 6.6** Autorisation pour l’achat d’un balai tasseur;
- 6.7** Octroi de contrat pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux pour l’année 2025;
- 6.8** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-626 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel du chemin du Lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025;
- 6.9** Autorisation pour l’achat d’un broyeur-débrousailluse;
- 6.10** Autorisation pour l’achat d’un camion;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1** Rapport du président du Comité d’environnement ;
- 7.2** Adoption de la Politique environnementale;
- 7.3** Création d’un plan de protection pour le lac Saint-François-Xavier;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1** Rapport du président du Comité d’urbanisme ;
- 8.2** Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 mars 2025 ;
- 8.3** DM 2025-0074 – Porte en façade avant sur le lot 6 517 553 chemin du Lac-Pelletier;
- 8.4** PIIA 2024-0387 – Agrandissement du bâtiment principal au 340, rue Bachman (modification au projet);
- 8.5** PIIA 2025-0002 – Spas et galerie au 340, rue Bachman (modification au projet);
- 8.6** PIIA 2025-0025 – Construction d’un bâtiment principal sur le lot 6 530 055, rue du Domaine-du-Mont;
- 8.7** PIIA 2025-0032 – Modification de la couleur du revêtement extérieur au 3901, chemin Brewer;
- 8.8** PIIA 2025-0046 – Agrandissement du bâtiment principal au 4554, rue des Sarcelles;
- 8.9** PIIA 2025-0049 – Modification de la couleur du revêtement extérieur au 2956, chemin du Lac-Farmer;
- 8.10** PIIA 2025-0055 – Construction d’un bâtiment principal sur le lot 5 708 972, chemin Chisholm;
- 8.11** Cession pour accès public à un lac ou un cours d’eau – Permis de lotissement 2025-9001;
- 8.12** Contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2025-9006;
- 8.13** Cession pour accès public à un lac ou un cours d’eau – Permis de lotissement 2025-9006;
- 8.14** Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Permis de construction 2025-0054;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1** Rapport de la présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
- 9.2** Rapport de la présidente du Comité loisirs et culture;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D’INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

2025-04-3517 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2025

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025.

2025-04-3518 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D’IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d’accepter les salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 145 882.41 \$, l’émission des chèques numéro 28858 à 28899 pour un montant de 40 386.75 \$, les 42 paiements par dépôt direct au montant de 473 114.73 \$ et les 38 prélèvements pour un montant de 105 853.72 \$, les frais d’intérêt sur les différents emprunts au montant de 58 321.76 \$. Pour un total de déboursés pour le mois de mars de 823 559.37 \$.

FONDS D’ADMINISTRATION 2024		FONDS D’ADMINISTRATION 2025	
DÉNEIGEMENT :	157 143 \$	DÉNEIGEMENT :	239 657 \$
ESSENCE/PROPANE :	4 165 \$	ESSENCE/PROPANE :	14 460 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	3 076 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	973 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	8 087 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	4 288 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	51 113 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	81 216 \$
FRAIS JURIDIQUE :	44 957 \$	FRAIS JURIDIQUE :	14 545 \$
MRC DES PAYS-D’EN-HAUT :	-	MRC DES PAYS-D’EN-HAUT :	142 445 \$
AUTES :	112 261 \$	AUTRES :	104 030 \$
DÉBOURSÉS :	380 802 \$	DÉBOURSÉS :	601 614 \$
SALAIRES :	137 200 \$	SALAIRES :	145 882 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	101 689 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	61 333 \$
IMMOBILISATIONS :	14 522 \$	IMMOBILISATIONS :	14 730 \$
GRAND TOTAL	634 213 \$	GRAND TOTAL	823 559 \$

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

2025-04-3519 4.2 AUTORISATION D’ENCHÉRIR – VENTE D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord, par sa résolution numéro 2025-02-3467 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2025, a transmis au bureau de la MRC des Pays-d’en-Haut, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 432, chemin du Mont-Loup-Garou à Sainte-Adèle, le 18 juin 2025, à 9h30;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 1038 du *Code municipal du Québec*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d’une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir ces immeubles par l’entremise d’une personne désignées par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser madame Chrystel Durivage ou monsieur Ron Kelley, à enchérir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 18 juin 2025, pour et au nom de la municipalité, jusqu’à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et à acquérir, au nom de la municipalité, tout immeubles de son territoire mise en vente;

D’autoriser ces mandataires à enchérir les montants requis pour l’acquisition des lots 5 709 177, 5 709 179, 5 709 180 et 5 709 181.

2025-04-3520 4.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE, DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a adopté une politique concernant le harcèlement au travail, le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions de la Loi sur les normes du travail;

ATTENDU l’obligation que cette politique ait un volet distinct sur la violence et le harcèlement à caractère sexuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’adopter la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de la violence à caractère sexuel.

2025-04-3521 4.4 CRÉATION DES SOUS-CATÉGORIES D’IMMEUBLES RÉSIDENTIELS AU RÔLE D’ÉVALUATION 2026-2027-2028

ATTENDU QUE l’article 244.64.8.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

F-2.1) (ci-après de la « Loi » permet à toute municipalité locale de répartir la composition de la catégorie résiduelle prévue au rôle d'évaluation foncière en sous-catégories d'immeubles, afin de fixer plusieurs taux particuliers à l'égard d'immeubles résidentiels;

ATTENDU le nouveau rôle d'évaluation foncière à être déposé pour les exercices financiers 2026-2027-2028;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale est une compétence d'agglomération, mais que chacune des municipalités liées possède son propre rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Wentworth-Nord exprime son intérêt de se prévaloir des nouvelles dispositions prévues au projet de Loi n°39;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.64.8.2 de la Loi, le Conseil municipal peut adopter une résolution exprimant son intention d'établir des sous-catégories pour la catégorie résiduelle (immeubles résidentiels);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'officialiser l'intention de la Municipalité de Wentworth-Nord d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels avant le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

2025-04-3522

4.5 ENTENTE – CESSION D'UNE SERVITUDE PERPÉTUELLE

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de développer des sentiers dans le secteur de Laurel;

ATTENDU QUE certaines portions du tracé d'un sentier traversent un terrain privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer une entente avec monsieur Pierre Gagné de la firme Excavation Gagné & Fils Ltée., pour une servitude perpétuelle sur le lot numéro 5 938 157 du cadastre du Québec, afin de permettre le passage d'un sentier non-motorisé.

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2025-04-3523

6.2 RAPPEL AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

Il est proposé par madame Line Chapados

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ron Kelley, à procéder au rappel des employés saisonniers sur appel du Service des travaux publics pour la période estivale 2025, selon l'ordre d'ancienneté tel que prévu à la convention collective.

2025-04-3524 6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-619 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DES CHEMINS PRIVÉS DU DOMAINE DU LAC-SAINT-VICTOR PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2025-619 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des chemins privés du Domaine du Lac-Saint-Victor par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2025-619;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-04-3525 6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-587 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2025-587 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2025-587;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-04-3526 6.5 AUTORISATION POUR L'ACHAT DE BARRIÈRES SIGNALEUR SUR REMORQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2025-05 pour l'acquisition de barrières signaleur sur remorque;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est le suivant :

TABLEAU COMPARATIF – APPEL D'OFFRES TP-2025-05 BARRIÈRE SIGNALEUR SUR REMORQUE			
ENTREPRENEURS	TOTAL	TAXES	GRAND TOTAL
Spectralite/Signoplus	27 000.00 \$	4 043.25 \$	31 043.25 \$
Signal Services Inc.	17 873.10 \$	2 676.50 \$	20 549.60 \$

ATTENDU la recommandation du Directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de l'entreprise Signel Services Inc. pour l'achat de deux barrières signaleur sur remorque;

D'autoriser la dépense au montant de 20 549.60 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit affectée au Fonds de roulement pour un financement de 5 ans à partir de 2026

2025-04-3527 6.6 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN BALAI TASSEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2025-06 pour l'acquisition d'un balai tasseur pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission de J. René Lafond Inc. pour un montant de 30 671.03 \$ taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du Directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de l'entreprise J. René Lafond Inc. pour l'achat d'un balai tasseur;

D'autoriser la dépense au montant de 30 671.03 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit affectée au Fonds de roulement pour un financement de 5 ans à partir de 2026

2025-04-3528 6.7 OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET DES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2025-04, pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 4 soumissions et que celles-ci ont été analysées et que le résultat est le suivant :

TABLEAU COMPARATIF – APPEL D'OFFRES TP-2025-04 MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET DES LIEUX PUBLICS			
ENTREPRENEURS	TOTAL	TAXES	GRAND TOTAL
9709789 Canada Inc. Proligne	21 123.00 \$	3 163.17 \$	24 286.17 \$
Marquage Traçage du Québec Inc.	21 782.00 \$	3 261.85 \$	25 043.85 \$
Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	29 353.50 \$	4 395.69 \$	33 749.19 \$
Lignes-Fit Inc.	18 248.50 \$	2 732.72 \$	20 981.22 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

pour l'année 2025 à l'entreprise Linges-Fit Inc. et d'autoriser la dépense au montant de 20 981.22 \$ taxes incluses.

2025-04-3529 6.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-626 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-ROND PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2025-626 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2025 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2025-626;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-04-3530 6.9 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR-DÉBROUSAILLEUSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2025-07 pour l'acquisition d'un broyeur-débroussailleuse pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission de J. René Lafond Inc. pour un montant de 27 172.04 \$ taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du Directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de l'entreprise J. René Lafond Inc. pour l'achat d'un broyeur-débroussailleuse;

D'autoriser la dépense au montant de 27 172.04 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit affectée au Fonds de roulement pour un financement de 5 ans à partir de 2026

2025-04-3531 6.10 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN CAMION

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation, numéro TP-2025-08 pour l'acquisition d'un camion Super Duty F550 diesel 4X4 avec benne pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 1 soumission de Dupuis Ford, 603 chemin St-Isadore, Casselman Ontario K0A 1M0 pour un montant de 121 415.33\$ taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du Directeur général et greffier-trésorier;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de l'entreprise Dupuis Ford, pour l'achat d'un camion Super Duty F550 diesel 4X4 avec benne;

D'autoriser la dépense de 121 415.33\$ taxes incluses; plus les coûts d'installation de la signalisation de sécurité routière pour le camion maximum 4 000\$.

Que cette dépense soit affectée au Fonds de roulement sur une période de dix (10) ans à compter de l'année 2026.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2025-04-3532

7.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU la nécessité de fixer une ligne directrice afin de répondre aux divers enjeux environnementaux contemporains;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté les membres du Comité consultatif en environnement, par la résolution numéro 2021-11-2019, pour l'élaboration d'une politique environnementale;

ATTENDU QUE la population a pu être informé de ce projet de politique lors d'une assemblée publique d'information et de consultation tenue le 18 janvier 2025;

ATTENDU QU'à la suite de la consultation publique, *une version définitive* du projet de Politique environnementale a été élaborée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter la Politique environnementale de la Municipalité de Wentworth-Nord.

2025-04-3533

7.3 CRÉATION D'UN PLAN DE PROTECTION POUR LE LAC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QU'il est essentiel de limiter la propagation des espèces envahissantes sur les cours d'eau, dont des mesures sont énumérées au règlement 2023-526 sur la protection et l'accès aux plans d'eau;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une Politique environnementale en 2025, fruit d'une collaboration importante avec le CCE;

ATTENDU QUE plus de 1 000 embarcations accèdent au lac Saint-François-Xavier pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE malgré une station de lavage installée en 2024 et la présence ponctuelle de constables, il est observé que ce ne sont pas tous les utilisateurs du

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

lac qui ont procédé rigoureusement au lavage de leurs embarcations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater les conseillères Colleen Horan et Karine Dostie à préparer et déposer, en vue du conseil de mai, un plan de protection préliminaire pour la protection du lac Saint-François-Xavier, et de légitimer de faire appel aux membres du CCE pour les appuyer ainsi qu'au directeur général de la municipalité dans le cadre de ce plan préliminaire, le Fonds Environnemental de la protection du lac Saint-François-Xavier et l'Association du lac St-François-Xavier.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme, fait son rapport.

2025-04-3534 8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 MARS 2025

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 mars 2025 est déposée.

2025-04-3535 8.3 DM 2025-0074 – PORTE EN FAÇADE AVANT SUR LE LOT 6 517 553 CHEMIN DU LAC-PELLETIER

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2025-0074 vise à autoriser une habitation unifamiliale, située à moins de 30 mètres de l'emprise d'une rue, qui ne possédera pas de porte d'entrée sur la ou l'une des façades principales ;

ATTENDU QUE selon le règlement la façade principale d'un bâtiment est celle qui fait face à une rue privée ou publique ;

ATTENDU QUE selon le demandeur l'implantation du bâtiment a été prévue en fonction de la rue qui sera éventuellement aménagée au nord-est du terrain et de l'optimisation de l'éclairage naturel à l'intérieur du bâtiment ;

ATTENDU QUE le demandeur est toujours en mesure de modifier l'implantation ou l'architecture du bâtiment afin de respecter la réglementation ;

ATTENDU QUE l'ajout d'une section additionnelle au bâtiment pourrait permettre d'ajouter une porte sur la façade du bâtiment donnant sur la rue sans qu'il soit nécessaire de revoir l'aménagement intérieur ;

ATTENDU QU'aucun plan d'opération cadastrale visant la création d'une nouvelle rue n'a encore été déposé par les promoteurs du Domaine du Lac-Pelletier ;

ATTENDU QUE même si cette rue est éventuellement cadastrée, il n'existe aucune garantie qu'elle soit éventuellement aménagée ;

ATTENDU QUE l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure 2025-0074;

ATTENDU QUE aucune personne ne s'est exprimée sur cette demande ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure 2025-0074 visant à autoriser une habitation unifamiliale, située à moins de 30 mètres de l'emprise d'une rue, qui ne possédera pas de porte d'entrée sur la ou l'une des façades principales, contrairement à ce qu'exige le règlement.

8.4 PIIA 2024-0387 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 340, RUE BACHMAN (MODIFICATION AU PROJET)

Ce point est reporté

8.5 PIIA 2025-0002 – SPAS ET GALERIE AU 340, RUE BACHMAN (MODIFICATION AU PROJET)

Ce point est reporté

2025-04-3536 8.6 PIIA 2025-0025 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 530 055, RUE DU DOMAINE-DU-MONT

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2025-0024 vise la construction d'un bâtiment principal de deux (2) étages qui sera implantée sur le lot 6 530 055 du cadastre du Québec situé dans le projet intégré du Domaine Du Mont ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501

ATTENDU QUE la composition architecturale et les matériaux proposés s'harmoniseront bien avec les autres bâtiments ayant déjà été approuvés dans le domaine ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en panneau d'acier de marque Mac Métal Architectural de couleur « Bouleau fumé » et de couleur « Noir Anthracite » ;
- Un revêtement mural en brique de couleur « Pierre des champs » ;
- Des poutres de bois massif de couleur « Brun » ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE pour faire suite aux commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a modifié l'implantation du bâtiment et a indiqué l'emplacement et la hauteur des murs de soutènement projetés ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment s'agence bien avec le dénivelé naturel du terrain au nouvel emplacement proposé ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

ATTENDU QUE la nouvelle proposition d'implantation du bâtiment minimisera les travaux de remblai et d'aménagement de murs de soutènement ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2025-0024.

2025-04-3537

8.7 PIIA 2025-0032 – MODIFICATION DE LA COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 3901, CHEMIN BREWER

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2025-0031 vise le remplacement du revêtement mural du bâtiment principal et l'éclairage extérieur au 3901 chemin Brewer ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les travaux comprendront également le remplacement du revêtement de toiture par un nouveau revêtement en tôle, ainsi que les fenêtres par de nouvelles fenêtres de mêmes dimensions ;

ATTENDU QUE le matériau et la couleur proposés pour cette demande sont un revêtement mural en fibre de bois de marque Canoxel de couleur « Yellowstone»;

ATTENDU QUE le matériau et la couleur proposée permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE le nouvel éclairage extérieur sera limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur précise s'il compte également remplacer le revêtement extérieur sur la remise par le même revêtement proposé pour la résidence ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a confirmé qu'il procédera à la démolition de la remise apparaissant sur le certificat de localisation ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire, aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis numéro 2025-0031.

2025-04-3538

8.8 PIIA 2025-0046 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 4554, RUE DES SARCELLES

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2025-0045 vise l'agrandissement du bâtiment principal situé en bordure du Lac-Farmer par l'ajout d'une nouvelle section en cour arrière ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement s'harmonise bien avec la section existante du bâtiment ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural de marque Canexel de couleur « Acadia » ;
- Des portes, des fenêtres, des soffites et des fascias de couleur « Blanc » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment existant ;

ATTENDU QU'en raison de sa fenestration abondante, cette nouvelle section du bâtiment pourrait constituer une source de pollution lumineuse due à son éclairage intérieur ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire, aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis numéro 2025-0045.

Afin de réduire la pollution lumineuse, les membres recommandent au demandeur d'envisager l'installation de pellicules sur les fenêtres visant à réduire la luminosité provenant de l'intérieur du bâtiment.

2025-04-3539

8.9 PIIA 2025-0049 – MODIFICATION DE LA COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 2956, CHEMIN DU LAC-FARMER

ATTENDU QUE la demande de permis 2025-0007 vise le remplacement du revêtement mural du bâtiment principal situé en bordure du Lac-Farmer ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE le matériau et la couleur proposée pour cette demande sont un revêtement mural en fibre de bois de marque Canoxel de couleur « Granite » ;

ATTENDU QUE le matériau et la couleur proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE le nouvel éclairage extérieur sera limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre la délivrance du permis numéro 2025-0007.

2025-04-3540

8.10 PIIA 2025-0055 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 708 972, CHEMIN CHISHOLM

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2025-0054 vise la construction d'un bâtiment principal de deux (2) étages qui sera implantée sur le lot 5 708 972 du cadastre du Québec situé sur le chemin Chisholm ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 2017-501

ATTENDU QUE l'implantation et l'architecture du bâtiment proposée s'agencent bien avec celles des résidences avoisinantes ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en bois de marque Canoxel de couleur « Blanc » posé à la verticale ;
- Des fascias de couleur « Noir » ;
- Des soffites de bois de couleur « Bois naturel » ;
- Une porte d'entrée en aluminium et des fenêtres avant en PVC de couleur « Noir » ;
- Des fenêtres et une porte-patio sur la façade arrière en PVC de couleur « Blanc » ;

ATTENDU QUE bien que la couleur du revêtement mural proposé risque d'occasionner une visibilité accrue du bâtiment dans le paysage, ce bâtiment ne sera pas situé en bassin visuel d'intérêt ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient d'accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur apporte les modifications et précisions suivantes à son plan :

- Réduise le nombre de lumières encastrées sous le toit de la galerie; et
- Indique si des travaux de déboisement seront nécessaires à l'emplacement projeté de l'installation sanitaire.

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a apporté les modifications et précisions demandées à son plan ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2025-0054.

2025-04-3541

8.11 CESSION POUR ACCÈS PUBLIC À UN LAC OU UN COURS D'EAU – PERMIS DE LOTISSEMENT 2025-9001

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement vise la création des lots 6 631 373 et 6 631 374 faits à partir du lot 6 534 573 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Kelly;

ATTENDU QUE la Municipalité est en mesure d'exiger l'engagement des propriétaires à céder gratuitement à la Municipalité un terrain ou une servitude destinée à permettre un accès public à un lac ou à un cours d'eau comme condition préalable à l'approbation de ce plan d'opération cadastrale;

ATTENDU QUE la superficie d'un terrain ou d'une servitude devant être cédé ne peut excéder 10% de celle de l'ensemble des terrains visés par l'opération cadastrale en tenant compte, au crédit du propriétaire, de toute cession ou de tout versement exigé dans le cadre de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Municipalité pourrait exiger la cession d'un terrain ou d'une servitude destinée à permettre un accès public au lac Kelly pouvant totaliser une superficie maximale de 83 796,43 m² (3% de la superficie du terrain visé par l'opération cadastrale);

ATTENDU QUE ce lac possède une bonne superficie et qu'il pourrait présenter un intérêt d'ordre récréatif;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la population de Wentworth-Nord d'offrir un accès public au lac Kelly;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'informer les propriétaires de leur intention d'exiger leur engagement à céder gratuitement à

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

la Municipalité un terrain ou une servitude destinée à permettre un accès public au lac Kelly, comme condition préalable à l'approbation de tout plan d'opération cadastrale à l'égard du lot 6 534 573 du cadastre du Québec.

À ne pas procéder à la délivrance du permis de lotissement 2025-9001 sans que l'emplacement et la superficie du terrain ou de la servitude destinée à permettre un accès public au lac Kelly n'ait fait l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.

Dans une optique de collaboration, le Conseil municipal invite les propriétaires à leur soumettre une proposition d'accès public au lac, sous la forme d'un terrain et/ou d'une servitude qui pourrait leur convenir et être bénéfique au développement récréotouristique qu'ils envisagent pour leur propriété.

2025-04-3542

8.12 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2025-9006

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2025-9006, vise la création des lots 6 648 139 à 6 648 141 et 6 681 753 faits à partir du lot 6 114 028 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale puisqu'aucun terrain ou servitude n'a été cédé ou somme d'argent versée à la Municipalité dans le cadre d'une opération cadastrale antérieure à l'égard de ce terrain ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 %, soit en terrain ou en servitude (15 198,21 m²) soit en argent pour un montant devant être établi, aux frais du propriétaire, par l'un des évaluateurs agréés mandatés par la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit acquittée en argent représentant 10 % de la valeur du site, qui devra nécessairement être établie, aux frais du propriétaire, par l'un des évaluateurs agréés mandatés par la municipalité.

2025-04-3543

8.13 CESSIION POUR ACCÈS PUBLIC À UN LAC OU UN COURS D'EAU – PERMIS DE LOTISSEMENT 2025-9006

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2025-9006, vise la création des lots 6 648 139 à 6 648 141 et 6 681 753 faits à partir du lot 6 114 028 du cadastre du Québec, situé en bordure du lac aux Chasseurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité est en mesure d'exiger l'engagement du propriétaire à céder gratuitement à la Municipalité un terrain ou une servitude destinée à permettre un accès public à un lac ou à un cours d'eau comme condition préalable à l'approbation de ce plan d'opération cadastrale;

ATTENDU QUE la superficie d'un terrain ou d'une servitude devant être cédé ne peut excéder 10% de celle de l'ensemble des terrains visés par l'opération

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

cadastrale en tenant compte, au crédit du propriétaire, de toute cession ou de tout versement exigé dans le cadre de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QUE le lac aux Chasseurs possède une petite superficie, une grande section en eau peu profonde et une rive comprenant de fortes pentes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de ne pas exiger une cession de terrain ou une servitude destinée à permettre un accès public au lac aux Chasseurs comme condition préalable à l’approbation de ce plan d’opération cadastrale.

2025-04-3544

8.14 CONTRIBUTION PUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2025-0054

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2025-0054 vise la construction d’un nouveau bâtiment principal sur le lot 5 708 972 du cadastre du Québec situé sur la rue Chisholm;

ATTENDU QU’une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s’applique à la présente puisque le lot d’origine était composé du lot 29-1152 et d’une partie du lot 29-1153 du rang 8 du cadastre du canton de Wentworth et que l’immatriculation à titre de lot distinct pour cette dernière partie de terrain n’a pas fait l’objet de la délivrance d’un permis de lotissement en raison du fait qu’elle a résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10% soit en terrain (51,10 m²) soit en argent pour un montant de (342.50 \$);

ATTENDU QU’il n’est pas dans l’intérêt de la Municipalité d’acquérir du terrain dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soit acquittée en argent pour un montant de 342.50\$.

9.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Pro-maire, monsieur Régent Gosselin, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 16 avril 2025.

2025-04-3545

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 07 minutes

Régent Gosselin
Pro-maire

Ron Kelley
Directeur général
et Greffier-trésorier